

RÉUNION DU VINGT HUIT MAI 2009

Le Vingt-huit Mai Deux Mil neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni, en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 22 Mai 2009.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Christophe JAS, Marie-Christine VALLOD, Denis CARRON, Eric PESSARELLI.

Absents excusés : Pascal MAILLEY, Christian MOINE.

Retard annoncé : Maryse TRAVERS.

Pouvoir de Pascal MAILLEY à Christiane PEROT.

Corinne PUTELAT est désignée secrétaire de séance.

SUIVI DU DOSSIER DE CONSTRUCTION DU DOJO.

Le Conseil est informé que le permis de construire est en cours d'instruction.

Mr le Maire précise que les plans du dojo, ainsi que le plan de financement ont été présentés aux élus du tour du Lac lors de leur dernière réunion, ainsi qu'une ébauche du coût des frais de fonctionnement établie par Case Nature à 4398.57 € par an pour les frais de chauffage et ventilation pour une utilisation estimée à 22 H./semaine (12 H. de judo, et 10 H. de karaté). Cette étude sera peaufinée en y ajoutant les frais de consommation d'eau et d'assainissement. Il est prévu que le nettoyage des locaux soit assuré par les deux clubs utilisateurs.

Le démarrage des travaux est prévu pour fin Juin, pour ne pas perdre les subventions, sachant que Charavines a dénoncé la location des préfabriqués pour fin Juin. La petite salle de la salle des Cèdres servira au judo jusqu'à la mise en service du dojo.

Les participations des autres communes seront définies lors de la prochaine réunion du tour du Lac début Juillet.

INFO SUR LES TRAVAUX A L'ECOLE.

Le montant des devis pour les travaux de la classe maternelle s'élève à 21 102 € HT. Les dalles des murs seront recouvertes par le même revêtement que le sol pour un surplus de 600 €).

Les travaux doivent se dérouler courant Juillet, et une réunion de démarrage de chantier est prévue à l'Ecole le lundi 6 Juillet à 8 H.30.

DECISION CONCERNANT LES ILLUMINATIONS DE NOEL.

Le groupe de travail composé de Christiane Pérot, Brigitte Mathias et Eric PESSARELLI a rencontré l'entreprise ALF afin de comparer les deux options : location de nouveaux motifs ou acquisition des motifs loués pendant trois ans au tarif de 288 €.

Le groupe souhaite étudier l'incidence sur la consommation d'une réduction de la durée d'éclairage pour permettre un investissement plus important sur les motifs. La décision concernant le rachat des motifs à la société ALF est urgente car le Conseil doit se prononcer d'ici fin Mai. Aussi, le groupe de travail propose d'acheter les motifs pour la somme de 288 €, et de prendre le temps de réfléchir à une solution nouvelle en 2010, ce que le Conseil Municipal entérine.

COMPTE-RENDU REUNION DU TOUR DU LAC.

- A.F.R. du Val d'Ars : Multi-accueil :

Le Conseil est informé de la demande de participation pour la structure multi-accueil (crèche et halte-garderie) déposée par l'A.F.R. du Val d'Ars pour 2009. La participation globale des communes est chiffrée à 76 900 €, dont 18 035.66 € pour la commune du Pin, alors que celle-ci s'élevait à 10 372.21 € en 2008.

Arrivée Maryse TRAVERS.

L'A.F.R. motive cette augmentation importante des participations communales par la prise en compte d'un déficit antérieur de 8000 €, par le maintien des frais de personnel bien que le nombre de places d'accueil soit plus faible (14 places au lieu de 20 – une place représentant 55 H. d'accueil par semaine), par la facturation par la commune de Charavines de frais relatifs aux locaux d'accueil auparavant pris en charge par cette commune sans compensation, par la mise en place d'une taxe sur les salaires, par le plafonnement par l'Etat des tarifs aux familles qui n'ont pas dépassé 1.42 € de l'heure en moyenne en 2008, sachant que le prix de revient de l'heure était de 6.48€ en 2008, et qu'il est estimé à 7.96€ pour 2009.

Les élus du tour du Lac ont rencontré l'A.F.R. puis ont débattu entre eux de la suite à donner. Les autres communes ne souhaitent pas accorder la totalité de la somme demandée, et ont décidé de fixer le montant de leur participation 2009 aux alentours de leur participation 2008 ainsi que détaillé ci-dessous :

	Année 2008	Demande AFR 2009	Subvention 2009
Chirens	4 381.36	14 351.66	4 500.00
Paladru	6 256.30	4 881.56	4 881.56
Montferrat	7 000.00	10 077.77	7 000.00
Bilieu	4 822.57	7 619.76	4 800.00
Charavines	14 726.00	21 442.25	16 000.00
Le Pin	10 372.21	18 035.66	

Le Conseil est enfin informé qu'en 2008, 7 780 H. d'accueil au total ont été utilisées par des enfants du Pin, et que depuis la réduction du nombre de places en Septembre, 9 enfants du Pin sont accueillis, et 7 ont été refusés. Le temps d'accueil hebdomadaire varie de 4 H. à 45 H. pour un enfant.

Les élus du tour du Lac sont convenus que les Maires transmettraient leurs délibérations au Maire de Montferrat d'ici 15 jours. Ces délibérations seront transmises à l'A.F.R. dont les responsables seront revus avant le 9 Juillet, date de la prochaine réunion du tour du Lac.

Le Conseil est ensuite invité à délibérer sur le montant de sa participation 2009. Les élus remarquent qu'un enfant utilise le service multi-accueil pendant 45 heures par semaine. Il souhaite que le nombre d'heures soit limité, car d'une part 45 H. par semaine représente beaucoup pour un enfant, et d'autre part cela permettra un accueil mieux partagé sachant que 7 enfants ont été refusés en 2008.

Le Conseil souhaite également que des entrevues régulières, mensuelles a priori, soient organisées avec l'A.F.R. pour connaître l'évolution de sa situation financière, et l'évolution de la fréquentation des enfants du Pin.

Il décide de limiter à 12 H. le temps d'accueil par semaine et par enfant, et que le CCAS pourra accepter des demandes supérieures en fonction de critères sociaux qu'il devra définir.

Il se prononce ensuite sur sa participation 2009. 2 propositions sont émises.

- 10 000 € (montant 2008) - 6 voix.
- 14 000 € (intermédiaire entre 10 000 et 18 000 demandés) - 6 voix
- 2 conseillers ne se prononcent pas.

Devant cette égalité, il est proposé de revoter sur deux nouvelles propositions :

- 10 000 € - 6 voix.
- 12 000 € - 8 voix.

La délibération suivante sera transmise en Sous-Préfecture et en Mairie de Montferrat pour entériner les décisions prises par le conseil municipal :

PARTICIPATION MULTI-ACCUEIL CHARAVINES

Mr le Maire expose au Conseil la demande de subvention déposée par l'AFR du Val d'Ars pour la structure multi-accueil.

Mr le Maire rappelle le montant de la subvention 2008 pour le Pin qui s'élevait à 10 300€. Il précise que l'AFR sollicite pour 2009 une participation de 18 000€. Cette forte hausse est motivée par l'AFR ; du fait de la prise en compte d'un déficit antérieur ; du maintien du personnel existant alors que le nombre de places a diminué ; de la mise en place de la taxe sur les salaires ; de l'augmentation des dépenses relatives aux locaux auparavant prises en charge par la commune de Charavines, et du plafonnement par l'Etat des tarifs aux familles.

Mr le Maire demande l'avis du conseil. S'ensuit un long débat entre les conseillers municipaux sur la hausse significative de la participation et sur les éléments fournis à l'appui de cette demande.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Par 8 voix contre 6, fixe le montant de sa participation 2009 à la structure multi-accueil de l'AFR du Val d'Ars à 12 000€.
- Décide à l'unanimité d'instaurer un plafond de 12H par semaine et par enfant pour l'accueil en crèche ou halte-garderie, afin de permettre une fréquentation de ces services par un plus grand nombre. Il précise toutefois que des cas particuliers pourront être étudiés par le CCAS en vue d'une autorisation spéciale de dépasser ce plafond.
 - Souhaite que des rencontres régulières soient programmées entre élus et responsables de l'AFR, à priori mensuellement, pour étudier l'évolution de la fréquentation des enfants de la commune suite à ces décisions.

- Animation jeunesse :

Le Conseil est informé que suite aux dernières décisions concernant l'animation jeunesse, l'A.F.R. a décidé de ne plus assumer cette compétence, et que Jérôme Cordier, actuel animateur, sera licencié fin Juillet. L'A.F.R. établira les comptes de cette animation fin Juillet, sachant qu'elle considère que le minibus lui appartient dans la mesure où il sert également au R.A.M. et à la petite enfance.

Les communes devront donc gérer elle-même l'animation jeunesse à compter de cette date. Un partenariat pourrait être mis en place avec le Pays Voironnais qui gèrerait cette animation, et en reporterait intégralement le coût sur les communes sans honoraires.

Mr le Maire indique qu'il a eu un contact avec Patrice Monard, éducateur sportif, qui enseigne le judo pour le club du tour du lac, et qui animait les sorties VTT de Horizon-Sports-Loisirs. Patrice Monard pourrait être intéressé par le poste d'animateur-jeunesse. Les élus semblent apprécier sa personnalité et son bon contact avec les jeunes.

Par ailleurs, chaque commune prendra individuellement une décision concernant l'emploi d'un assistant d'éducation pour les animations des permanences hebdomadaires des « locaux jeunes ».

Le Conseil à l'unanimité donne un accord de principe pour la poursuite des contacts pour l'animateur jeunes intercommunal, et pour l'emploi d'un assistant d'éducation au Pin, précisant que ces deux actions sont complémentaires.

AFR. AMENAGEMENT DE LA HALTE/GARDERIE. PROJET DE CONVENTION.

Le projet d'extension, chiffré à 186 000 € permettrait une mise aux normes des locaux actuels avec l'accueil de deux places supplémentaires en halte-garderie, ainsi que la création d'un local pour le RAM.

La commune de Charavines serait maître d'ouvrage du projet, et délèguerait cette maîtrise d'ouvrage au Pays Voironnais. Les 6 communes (Tour du Lac + Chirens) signeraient une convention où elles s'engagent à participer aux travaux selon le principe défini par la commission du tour du Lac, à savoir : 50 % population, et 50 % indice de richesse. Cette convention est soumise pour avis à la Sous-Préfecture et à la Perception, et sera proposée pour acceptation au Conseil lors d'une prochaine séance.

CAPV. SEMAINE DU GOUT.

La semaine du goût aura lieu du 10 au 18 Octobre prochain.

La CAPV qui souhaite promouvoir l'agriculture et les circuits courts auprès des consommateurs locaux, lance un appel à projet qui pourrait bénéficier d'une aide pouvant atteindre 1500€. Les projets sont à déposer ici le 15 Juin.

DEPART LOCATAIRE MAGASIN TAGADA.

Le Conseil est informé que Mme Cerieys, titulaire du bail commercial au 24 route de Virieu, a informé officiellement la commune de son départ dudit local au 30 Août prochain. Les commerçants du Pin ont été rencontrés pour les informer de ce départ, et éventuellement se porter candidat pour la reprise du local. Si aucune candidature n'est connue au 15 Juin, un avis sera inséré dans la presse pour trouver un nouveau locataire.

DESIGNATION REFERENT SECURITE ROUTIERE.

Le Conseil désigne comme référents « Sécurité Routière », Michèle CHALANDRE et Eric PESSARELLI, conseillers municipaux. Ceux-ci sont invités à participer à la réunion sur la sécurité routière programmée à la Tour du Pin le 8 Juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES.

- Le Conseil constitue le bureau de vote pour les élections européennes du 7 Juin 2009.
- Le Conseil valide des travaux supplémentaires pour l'aménagement de la maison « Burlet » pour l'accueil d'une kiné, à savoir : installation d'une VMC pour 1227 € ht, et travaux de plomberie, robinetterie supplémentaires pour 596.28 € ht. La rampe 'handicapés' sera réalisée par Izeaux Entreprise pour 2 295 € HT. Le bail sera signé samedi 30 Mai, et devrait prendre effet le 1^o Juillet 2009.
- La société Izeaux entreprises titulaire du lot VRD du dojo, réalisera l'enrobé du trottoir du Chassigneux. Montant des travaux : 5224 € ht.
- C. Pérot et E. Pessarelli participeront à la réunion du 12 Juin sur la formation aux risques majeurs : Le Plan Communal de Sauvegarde.
- Le Conseil est informé que la CAPV peut aider les communes souhaitant équiper ses services de vélos électriques.
- Le Conseil charge D. Tirman de renégocier le devis de Socotec pour l'établissement d'un Dossier Technique Amiante pour les bâtiments communaux.
- Des enveloppes comportant une photo du Pin peuvent être mises en vente à la Poste. La commune doit s'engager à acheter 500 de ces enveloppes au tarif de 320 €. Le Conseil donne son accord.
- La commission « Ecole » est chargée d'organiser une réception pour le départ à la retraite de deux enseignants : Marie-Reine Michaud et Bernard Guggino, le directeur.
- Une demande de subvention a été déposée dans le cadre de l'opération « Ecole Numérique Rurale » pour l'acquisition de 8 ordinateurs portables, 1 armoire et un tableau interactif.
- La nouvelle directrice à la rentrée scolaire devrait être Marie-Noëlle GAILLARD, enseignante au Pin depuis plusieurs années.

La séance est levée à 23 H.30
